

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fermeture programmée de la communauté Urbaine de Bordeaux pour la journée
du 10 Mai 2013**
□ - **Décision - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le calendrier 2013 qui accole le mercredi 8 mai au jeudi de l'Ascension offre l'opportunité de bénéficier d'un pont de 5j par pose du vendredi 10 mai. Cette situation se présente de plus dans un contexte de vacances scolaires.

Ce contexte amène l'administration à proposer la fermeture programmée de la CUB pour la journée du 10 mai 2013 en considération des constats suivants :

- un fonctionnement dégradé avec des difficultés à assurer la présence de 50% des effectifs
- un fonctionnement de service réduit du fait d'une absence importante dans les autres services et autres administrations
- la préservation des ressources en personnel permettant de les mobiliser sur des périodes moins exposées
- une source d'économie potentielle par gain de frais de fonctionnement tout en permettant une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens de la collectivité ;

Il est proposé pour cette journée de fermeture du 10 mai 2013 de reprendre le dispositif qui avait été adopté lors d'une démarche similaire menée au cours des années 2008/2009 soit :

- fermeture de l'ensemble des services communautaires dont l'activité principale ne s'exerce pas en lien direct de proximité avec les usagers. Le droit à congés annuels des agents concerné par cette fermeture est diminué d'un jour ;
- les directions ou services à secteurs d'activité conduisant à délivrer des prestations dans un temps réglementé, ayant pour objectifs la salubrité et/ou la sécurité ainsi que ceux participant à la production d'un service marchand ou assurant des missions de façon continue 7j/7 voient leurs activités maintenues ;

sont plus particulièrement concernés par le maintien de l'activité le service des activités funéraires, la direction de la collecte et traitement des déchets ;

- par ailleurs, certaines directions bien que n'étant pas confrontées à des contraintes particulières, pourront être appelées à fonctionner dans la mesure où cette fermeture vient empêcher la tenue de délais réglementaires en terme de diffusion de documents soumis à condition de délai (délibérations ; convocations ;).
- pour les services n'ayant pas d'obligation de présence mais pouvant être appelés à intervenir, le régime d'astreinte tel qu'il a été adopté par notre établissement et qui est habituellement appliqué le samedi est mis en place lors de cette journée de fermeture.

L'avis des membres du CTP a été recueilli sur ce principe de fermeture lors de la séance du 19 février 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la délibération 2002/246 du 22 avril 2002 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail à la Communauté Urbaine de Bordeaux,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire réuni en séance le 19 février 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les circonstances calendaires de l'année 2013 permettent de procéder à la fermeture des services communautaires selon les modalités exposées ci-dessus;

DECIDE

Article 1 : l'ensemble des services communautaires dont l'activité principale ne s'exerce pas en lien direct de proximité avec les usagers sera fermé pour la journée du 10 mai 2013.

Article 2 : les directions ou services à secteurs d'activité conduisant à délivrer des prestations dans un temps réglementé, ayant pour objectifs la salubrité et/ou la sécurité ainsi que ceux participant à la production d'un service marchand ou assurant des missions de façon continue 7j/7 exerceront leurs activités pour cette journée du 10 mai 2013.

Sont plus particulièrement concernés par le maintien de l'activité le service des activités funéraires, la direction de la collecte et traitement des déchets.

Article 3 : certaines directions bien que n'étant pas confrontées à des contraintes particulières, pourront être appelées à fonctionner dans la mesure où cette fermeture vient empêcher la tenue de délais réglementaires en terme de diffusion de documents soumis à condition de délai (délibérations ; convocations ;).

Pour les services n'ayant pas d'obligation de présence mais pouvant être appelés à intervenir, le régime d'astreinte tel qu'il a été adopté par notre établissement et qui est habituellement appliqué le samedi est mis en place lors de cette journée de fermeture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 28 MARS 2013

M. JEAN-MARC GAÜZERE